

STE-JULIE DE SOMERSET.—Il y a environ an an, il m'a pris un mal aux mains que je ne puis m'expliquer. Aucun remède ne pouvait le faire disparaître, et chaque fois que je me mettais les mains dans l'eau le mal empirait. En lisant les Annales, j'ai vu qu'une femme atteinte du même mal avait obtenu sa guérison par l'invocation de la Bonne sainte Anne. Aussitôt je me dis : La Sainte peut bien me guérir moi-même, et je lui promis de faire un pèlerinage.

Dans le même temps, j'avais un petit garçon bien malade depuis deux mois, insensible à tout traitement. Je demandai sa guérison à sainte Anne en même temps que la mienne, avec promesse de faire publier notre guérison dans les Annales, si elle nous l'obtenait. J'ai été exaucée : mes mains sont guéries, et mon petit garçon jouit d'une bonne santé. Merci, Bonne sainte Anne !—Dame A. H.

1er septembre 1895.

BRUNSWICK, ME.—Je certifie que Mme Jos. W. Michaud, de cette ville, souffrait depuis quinze ans d'une maladie regardée incurable par tous les médecins et que par l'intercession de la Bonne sainte Anne elle en a été guérie miraculeusement.—L. J. Roy, médecin.

31 janvier 1896.

BOUCHERVILLE.—Je viens aujourd'hui, le cœur rempli de reconnaissance envers la Bonne sainte Anne, accomplir la promesse faite depuis longtemps de faire publier ma guérison dans les Annales. Depuis sept ans je souffrais horriblement d'un mal violent. J'employai plusieurs remèdes qui ne me procurèrent aucun soulagement. Alors je consultai deux médecins, qui me dirent que je ne guérirais qu'en subissant une opération, chose à laquelle je ne pus me décider. Je résolus donc de faire un pèlerinage à la Bonne sainte Anne de Beaupré ; j'allai à la source m'y laver, et maintenant je suis parfaitement guérie. Amour et reconnaissance à la Bonne sainte Anne à qui j'ai voué une éternelle reconnaissance !—Mme F. B.

QUÉBEC.—Je viens avouer, à ma grande honte, que j'ai négligé depuis plusieurs années de faire publier dans les Annales de la Bonne sainte Anne une faveur que j'ai obtenue par son intercession. Cette année, j'ai encore demandé la protection de cette bonne Mère pour obtenir une nouvelle faveur, et, malgré ma négligence, j'ai été exaucée, selon mes désirs. Je me suis adressée en même temps à saint Joseph et à saint Antoine de Padoue, et j'ai obtenu ce que je demandais.

C'est pour réparer ma première négligence et aussi pour acquitter une dette de reconnaissance envers la Bonne